



# Wàs get's neis ? à 6 ep !onò

Lettre d'information n°9—Février 2023

## LE MOT DU MAIRE

Chers habitantes et habitants de Bartenheim et de Bartenheim-la-Chaussée,

Je suis ravi de vous faire parvenir ce nouveau numéro du « Quoi de 9 ? » après le dernier « S'Blättle » dont la lecture vous aura, je l'espère, pleinement satisfaits. Le début d'année est habituellement une période calme du côté des événements et de l'actualité de la commune. Toutefois, il ne vous aura pas échappé qu'un nouveau dispositif de ramassage des ordures a été mis en place, suite à une obligation réglementaire (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 et la Loi Anti Gaspillage de 2020 relative au tri des déchets) et qui est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Les nouvelles directives en la matière ont aussitôt été mises en œuvre par Saint-Louis Agglomération et s'appliquent donc à notre quotidien. Nous consacrons ainsi ce bulletin à cette thématique afin de vous apporter toute la lumière sur les nouvelles règles que nous devons respecter du côté du tri de nos déchets. Ces nouvelles mesures ayant été imposées, la municipalité et moi-même avons récemment adressé un courrier à Saint-Louis Agglomération, afin de leur faire part de nos interrogations sur ces nouvelles règles. Je vous souhaite, à toutes et à tous, de belles journées printanières. Prenez soin de vous et à bientôt.

Bien Chaleureusement.

Votre Maire Bernard KANNENGIESER

## TRI DES DÉCHETS : LES NOUVELLES RÈGLES EN VIGUEUR

Jusqu'à fin 2022, les ménages de Bartenheim et de la Chaussée avaient 2 bacs de collecte à domicile :

- le **bac beige** destiné aux ordures ménagères (déchets non triés et qui ont été incinérés).
- le **bac vert** destiné aux déchets verts (déchets de cuisine, tontes de gazon, branchages, ...)
- les **autres déchets**: en apport volontaire à la déchetterie ou aux points d'apport

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023:

- le **bac beige** n'accueille plus que les ordures ménagères résiduelles (déchets **non recyclables** et qui sont incinérés)
- le **bac vert** devient le bac à déchets alimentaires (**uniquement** déchets de cuisine, restes de repas, os...)
- les **autres déchets**: les ménages ont l'obligation de trier tous les déchets recyclables et de les apporter dans les **points d'apport volontaire ou en déchetterie** :

- \* **Container vert** (non modifié) pour les bouteilles en verre, pots et bocaux en verre
- \* **Container jaune** dont le contenu est élargi : **en plus des papiers, emballages en carton, briques alimentaires, bouteilles, flacons en plastique, emballages en métal, tous les emballages en plastique** sont dorénavant à déposer sans exception ! Quelques exemples : pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sacs plastiques, pots de crème, papier aluminium...

Si vous avez un doute : allez jeter un œil sur les consignes de tri ! <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>

**PAPIERS, EMBALLAGES EN CARTON,  
BRIQUES ALIMENTAIRES  
+  
BOUTEILLES ET FLACONS  
EN PLASTIQUE  
+  
EMBALLAGES EN METAL  
MÊME LES PETITS**



**NOUVEAU**



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES

## GUIDE DU TRI DE SAINT LOUIS AGGLOMÉRATION

En décembre dernier, vous avez reçu dans votre boîte aux lettres le **nouveau guide du tri** rédigé par Saint-Louis Agglomération. Cette mesure permettra **un recyclage de la plupart de nos déchets** et **réduira leur incinération**. Vous pouvez également consulter **ce guide en scannant le QR-Code** ci-contre.



### Le saviez-vous ?



Les déchets placés dans des sacs noirs sont systématiquement incinérés et ne font l'objet d'aucun recyclage.

Ne mettez dans ces sacs que les déchets non recyclables placés dans vos bacs beiges.

Merci à vous !

**La déchetterie de Bartenheim vous accueille : Mardi et jeudi : 14h à 18h**

**Vendredi : 8h30 à 12h**

**Samedi : 9h à 17h**

## NOUVELLES RÈGLES DE TRI - LE POINT DE VUE DE LA MUNICIPALITÉ

Bien que le tri des déchets soit une nécessité et une habitude à encourager très largement, il est apparu à la municipalité que les nouvelles règles dictées par la loi peuvent être difficiles à appliquer par tous et/ou que les équipements actuels de notre agglomération ne sont pas adaptés. Ainsi, en date du 02 février 2023, nous avons adressé un courrier au président de Saint-Louis agglomération afin de soulever les points que nous souhaitons discuter :

- Nous disposons tous de bacs beiges, or il est clair que ce sont désormais les bacs et containers jaunes qui se posent comme les principaux contenants qui doivent accueillir l'essentiel de nos déchets ménagers. Pourquoi ne pas équiper les ménages de ces bacs jaunes pour une collecte alternée avec les bacs beiges?
- La commune dispose de 6 points d'apport volontaire « déchets recyclables » (containers jaunes) répartis en différents lieux de passage. Les ouvertures de ces containers ne nous semblent pas adaptés à tous les déchets que nous pouvons à présent y déposer (taille, encombrement). Ne risque-t-on pas de voir fleurir des déchets posés près des containers à défaut de pouvoir les y placer ?
- De plus, il peut être complexe pour les personnes à mobilité réduite et pour nos seniors de se rendre au niveau de ces containers régulièrement. Sans compter l'impact environnemental si chaque ménage prend sa voiture pour rejoindre ces containers collectifs.
- Concernant les bacs verts et l'interdiction apparente d'y placer les tontes et branchages : les déchetteries sont-elles en capacité d'accueillir ces déchets et, si non, n'y a-t-il pas un risque accru de dépôt sauvage dans la nature ?



Des réponses à ces différentes interrogations nous semblent indispensables pour que chacun puisse, dans la mesure de ses capacités, mettre en œuvre un tri efficace et cohérent de ses déchets.

**Dès à présent nous vous remercions, toutes et tous, pour les efforts individuels réalisés afin de réduire l'impact environnemental.**

## RAPPEL DES JOURS DE COLLECTE

**Votre bac beige pour les ordures ménagères résiduelles est collecté**

**le lundi matin à Bartenheim  
le mardi matin à la Chaussée**

**Il peut être sorti pour 5h00 le matin ou la veille au soir**

**Votre bac vert pour les déchets alimentaires est collecté**

**le jeudi matin à Bartenheim et à la Chaussée**

**Il peut être sorti pour 5h00 le matin ou la veille au soir**

## EN AVANT-PREMIERE

La municipalité a le plaisir de vous inviter à une réunion publique de mi-mandat **le jeudi 13 avril 2023 à 19h00 à l'Espace 2000**. Ce sera l'occasion de vous présenter les projets en cours, les projets à venir et d'échanger avec vous sur les problématiques actuelles.

Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres début avril.